



Mission 1

Vie lycéenne et vie étudiante

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

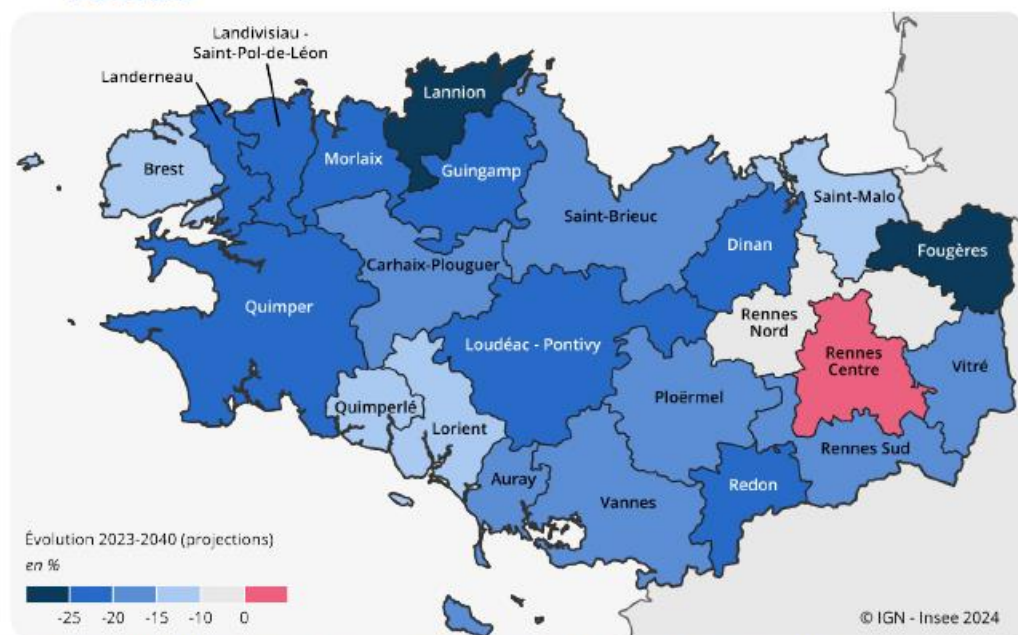
Session de décembre 2024

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte budgétaire global très contraint, la Région poursuivra en 2025 son action en faveur de la formation initiale des jeunes.

Les projections démographiques de l'étude commandée à l'INSEE, livrée en septembre 2024 et réalisée en partenariat avec la région académique Bretagne, prévoient à l'horizon 2040, une baisse globale d'environ 16 000 élèves pré-bac dans les réseaux publics et privés par rapport aux effectifs lycéens de 2023 de l'Éducation nationale (107 927 élèves pré-bac et 14 823 post-bac). Il est à noter que ces projections sont inégalement réparties sur le territoire, comme le montre la carte ci-dessous.

► 2. Évolution projetée des effectifs lycéens entre 2023 et 2040 par aire Parcours



Lecture : Le nombre de lycéens dans l'aire Parcours de Lannion baisserait de plus de 25 % entre 2023 et 2040.
Source : Insee, Omphale 2022.

Depuis des années, la Région suit précisément les évolutions prévisibles à 10 et 15 ans des effectifs lycéens afin d'être en mesure d'adapter les capacités d'accueil. Au-delà, les prévisions sont plus incertaines. La stratégie d'adaptation du réseau des 116 lycées publics et des 138 établissements privés face à cette nouvelle donne de la démographie lycéenne sera l'un des chantiers majeurs des prochaines années, devant nécessairement articuler les deux objectifs de performance de l'action publique et d'aménagement du territoire. En cohérence avec la stratégie de l'État en matière pédagogique, et en tenant compte des capacités financières de la Région, des besoins d'investissement pour améliorer la performance notamment environnementale du patrimoine bâti, et des évolutions démographiques, il s'agira d'affiner les choix de la collectivité régionale en matière d'implantation et de capacité des lycées afin de réfléchir aux différents usages possibles de ces équipements structurants du territoire, en réponse aux besoins évolutifs du service public de la formation.

Le nouveau schéma directeur immobilier qui sera présenté au premier trimestre 2025 s'inscrit dans cette perspective d'adaptation et de transition qu'il conviendra d'approfondir en lien notamment avec les trajectoires déjà élaborées et intégrées dans le SRADDET.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 1

PR0101

PR0102

PR0103

PR0104

PR0107

PR0108

PR0109

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

La Région poursuivra en 2025 sa politique de qualité d'accueil des lycéens dans le cadre des actions déjà mise en œuvre de qualité de la restauration et de l'hébergement, les soutiens aux projets éducatifs et les renouvellements d'équipements pédagogiques innovants.

Cependant, l'objectif de maîtrise des dépenses conduira la Région à sélectionner les investissements en privilégiant notamment les lycées professionnels afin d'accompagner au mieux les évolutions des référentiels des formations professionnelles dans le cadre de la réforme des lycées professionnels et les évolutions de la carte des formations dorénavant programmées sur 3 ans.

La maîtrise du coût des services offerts dans les lycées via les restaurations et les internats sera recherchée sans renier l'objectif de qualité (tout particulièrement s'agissant de la qualité des repas servis aux lycéens). En effet, ces services sont subventionnés par la Région dans une proportion de 47% à 70% pour les repas en fonction du revenu des familles et jusqu'à 90% pour l'internat. Les coûts de revient réels des repas sont estimés à 8,77 €/repas en 2024 et des nuitées à 24€/nuitée.

Enfin, après la première année de mise en œuvre de la nouvelle dotation globale de fonctionnement en 2024, le bilan de cette évolution devra faire l'objet en 2025 d'une analyse approfondie sachant que dans le contexte de forte contrainte budgétaire le dialogue de gestion avec les lycées devient la priorité pour accompagner au mieux les établissements afin de rétablir les équilibres fondamentaux entre leurs recettes et leurs dépenses.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

L'année 2025 permettra de clôturer l'ambitieux plan d'actions pluriannuel initié en 2022 concernant l'entretien et la rénovation des lycées. Les derniers projets identifiés comme prioritaires en déclinaison du schéma directeur immobilier seront mis en œuvre dès le début de l'année.

Une attention particulière sera accordée aux travaux ayant pour objectif d'améliorer le clos et le couvert des lycées mais aussi leur sécurisation : clôtures extérieures, contrôles d'accès, systèmes d'alarmes incendie et mise en sûreté... Les lourds travaux de remise en état consécutifs à la tempête Ciaran de novembre 2023 vont également se poursuivre.

Enfin 2025 verra l'adoption du nouveau schéma directeur immobilier des lycées, issu d'une large démarche de concertation, qui fixera les orientations régionales pour les dix prochaines années sur la base d'un diagnostic patrimonial documenté et d'un travail sur l'évolution des usages des bâtiments et des espaces extérieurs. La première déclinaison opérationnelle de ce schéma sera le plan d'actions pluriannuel d'investissement pour les années 2026 à 2028, dont l'élaboration est prévue cette année.

→ Renforcer l'enseignement supérieur et agir en faveur des étudiants

L'enseignement supérieur constitue un levier important pour accompagner les objectifs de transition économique et sociale et contribuer au développement de la Bretagne et de ses territoires. Ainsi, la Région poursuivra en 2025 la politique d'accélération de la rénovation énergétique du bâti universitaire, dans le cadre du CPER 2021-2027 et de l'expérimentation immobilière bretonne, dont la convention-cadre a été signée en 2024.

L'amélioration des conditions de vie des étudiants bretons est également un objectif recherché par la Région, notamment par le financement des opérations liées au logement et à la restauration dans le cadre du CPER.

La Région poursuivra également ses actions visant à favoriser l'engagement des étudiants.

Programme 101

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

\\ Raison d'être du programme

La Région entend poursuivre sa politique d'accompagnement des démarches éducatives conduites par les établissements d'enseignement secondaire dès lors qu'elles contribuent à la construction de la citoyenneté, à la compréhension des enjeux de développement durable, à l'épanouissement et à la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Grâce à son dispositif Karta Bretagne, la Région est reconnue comme un partenaire éducatif à part entière des lycées bretons. Au-delà du soutien financier apporté, des ressources sont mises à la disposition des équipes éducatives pour les aider à construire leurs projets sur les cinq axes proposés. Concernant les thématiques, une évolution forte est intervenue en 2024 dont on pourra pleinement mesurer les impacts en 2025. En effet, l'axe « Ouverture des jeunes au monde » a été retiré de Karta puisque désormais toutes les mobilités collectives et individuelles des lycéens font l'objet de dispositifs spécifiques dans le programme Actions européennes et internationales (programme 801). En revanche a été ajouté un nouvel axe intitulé « Citoyenneté et engagement ».

Après une première expérimentation sur l'année scolaire 2023/2024, la Région s'apprête à relancer en 2025 un budget participatif des lycéennes et des lycéens pour offrir aux élèves la possibilité de construire eux-mêmes des projets au sein de leurs établissements. Le thème des enjeux climatiques sera à nouveau au cœur de leurs réflexions.

Un soutien spécifique est apporté aux filières professionnelles des lycées bretons. La Région valorise ces établissements en délivrant un label Qualycée destiné à mettre en avant une démarche d'amélioration continue en matière de qualité et de développement durable. Elle souhaite ainsi renforcer l'attractivité des formations professionnelles qui contribuent aux transitions en lien avec sa compétence relative à l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

2 310 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 276 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2025 en actions

→ Contribuer à l'éducation citoyenne des lycéen·nes

Le dispositif Karta Bretagne est l'outil principal dont dispose la Région pour soutenir la dynamique éducative des lycées. En effet, les établissements d'enseignement peuvent solliciter une aide financière pour mettre en œuvre des projets sur les thématiques suivantes :

- Santé et qualité de vie,
- Développement durable,
- Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations,
- Éducation artistique, culturelle et scientifique,
- Citoyenneté et engagement.

Pour valoriser ce nouvel axe « citoyenneté et engagement », une rencontre d'échanges pourra être organisée à destination des acteurs éducatifs au cours de l'année scolaire 2025/2026. Elle permettra de faire témoigner 2 ou 3 lycées dont les projets auront été identifiés comme particulièrement intéressants, des personnes ressources sur la thématique choisie et un « grand témoin ».

D'une manière générale, pour assurer la promotion du dispositif Karta, une dizaine de rencontres sur le territoire avec des équipes de direction, enseignants et élèves seront programmées au printemps 2025 dans des établissements dont les projets éducatifs auront particulièrement retenu l'attention.

A côté du dispositif Karta sera déployé le projet de compagnonnage artistique et culturel porté conjointement avec le programme Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques

culturelles (programme 302). Il s'agit de créer des jumelages entre des lycées et des structures culturelles en privilégiant des établissements implantés sur des territoires qui ne disposent pas d'une offre culturelle importante. Ainsi en 2025, ce sont 4 jumelages qui devraient être financés sur le programme 101, l'engagement de la Région portant sur 3 ans.

Enfin, dans un double objectif d'égalité et de santé, l'action de mise à disposition de protections périodiques saines et gratuites au sein des lycées bretons, se poursuivra en 2025. Pour ce faire, deux commandes sont organisées chaque année afin de réapprovisionner les lycées disposant déjà de distributeurs installés par la Région et d'agir ainsi contre la précarité menstruelle. En complément, une subvention sera versée aux quatre lycées professionnels maritimes bretons afin que les jeunes filles puissent bénéficier d'un lot de deux culottes menstruelles pour leurs périodes d'embarquement.

→ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes

La Région maintient son accompagnement des lycéens dans la découverte de la littérature contemporaine autour de deux événements littéraires marquants sur le territoire breton.

En effet, la Région est impliquée dans le Goncourt des lycéens organisé chaque année. Parallèlement, elle organise le Prix de la plume lycéenne en partenariat avec l'académie de Rennes et l'association Bruit de lire. L'objectif est d'offrir à une cinquantaine de classes la possibilité de partir à la découverte des auteurs de la rentrée littéraire en invitant les élèves à réaliser une production écrite pouvant prendre différentes formes, à partir d'un des livres de la sélection Goncourt.

De même, la journée lycéens et apprentis Etonnants Voyageurs sera reconduite cette année. Cette initiative s'appuie sur ce festival littéraire de St-Malo pour permettre à une trentaine de classes de le découvrir la veille de son ouverture au public, rencontrer des auteurs, visiter les expositions et explorer le salon du livre, le thème retenu étant « La mer est un roman ». Pour permettre cette opération, la Région accompagne l'association Etonnants Voyageurs et prend en charge les frais de transport des classes participantes pour leur déplacement à St-Malo.

La Région a aussi la volonté de permettre aux jeunes lycéens de faire l'apprentissage de la démocratie, leur donner le goût de l'action collective et du pilotage de projet.

En début d'année 2025 après le bilan de l'expérimentation, sera lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt aux lycées publics bretons pour les inviter à candidater à la 2^{ème} édition du Budget Participatif des lycéennes et lycéens qui démarrera à la rentrée 2025, le thème restant celui des enjeux climatiques. 10 établissements représentatifs des différents réseaux d'enseignement et répartis sur l'ensemble du territoire breton seront choisis.

→ Valoriser les filières professionnelles et renforcer le lien avec le milieu économique

La démarche Qualycée a pour objectif de valoriser les filières professionnelles présentes dans les lycées bretons en leur proposant un label qualité et développement durable. Les établissements volontaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique assuré par un cabinet de conseil puis font l'objet d'un audit en vue de la délivrance du label attribué pour 3 ans (renouvelable).

Ainsi 53 lycées à section professionnelle (dont 37 labellisés) mettent en œuvre cette démarche au sein de leurs ateliers. Afin de renforcer la prise en compte des priorités régionales et dynamiser la démarche, trois thématiques de travail ont été proposées : la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie mais aussi le bien manger. Des rencontres semestrielles avec les établissements engagés permettent aux personnels de direction et aux enseignants d'échanger sur les bonnes pratiques.

Pour faciliter le développement d'actions dans le cadre de la démarche Qualycée, les établissements peuvent aussi être accompagnés pour l'acquisition d'équipements liés notamment aux thématiques prioritaires.

Enfin, la Région intervient en qualité de partenaire dans l'organisation du concours académique « Une entreprise dans votre lycée » qui s'adresse aux élèves des lycées publics et privés. Ce projet vise à développer une dynamique de projets en permettant aux lycéens de s'inscrire collectivement dans une démarche de création d'une micro-entreprise au sein de leur établissement. Pour ce faire, la Région apporte son soutien financier (dotation aux établissements, restauration des participants à la journée de clôture, attribution de 2 prix pour les lauréats) et participe au jury du concours.

Programme 102

Patrimoine bâti des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme s'inscrit actuellement dans le plan d'actions 2022-2025, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Énergie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte du service rendu, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional. Le Schéma prendra fin en 2025, marqué par le rythme d'investissement soutenu de ces 5 dernières années et aux évolutions contextuelles qui ont eu de fortes incidences sur l'action régionale en matière d'immobilier lycées.

\\ 2025 en actions

→ **Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées**

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » continue :

- Au lycée Ernest Renan à Saint Briec (22), les études de conception en lien avec la mise en accessibilité, la rénovation énergétique et la restructuration totale du bâtiment D, la restructuration partielle du site et le déploiement de la signalétique (phase 1 de la restructuration du site) seront lancées. Les travaux sur les locaux d'enseignement (reconstruction du bâtiment E), infirmerie et gestion des eaux pluviales au lycée Colbert de Lorient (56) démarreront en 2025.

⇒ Au lycée Amiral Ronarc'h à Brest (29), les études liées à la reconstruction d'un externat, la mise en accessibilité et la sécurisation du site se poursuivront.

→ **Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance**

- **La transition énergétique au cœur des priorités**

Les projets en lien avec la performance et la transition énergétiques se poursuivent, permettant ainsi de répondre aux orientations du Plan Énergie lycées, aux obligations réglementaires, mais également à la problématique de la ressource énergétique et à la nécessaire décarbonation des usages. Le Plan Énergie Lycées associé aux objectifs de performance imposés par le décret tertiaire et par la réglementation environnementale – RE2020, constitue un enjeu prioritaire pour la collectivité, dans un contexte budgétaire très contraint.

⇒ Ainsi, ces travaux concernent des interventions sur les enveloppes avec par exemple le traitement des façades du bâtiment B Externat en Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) et le changement des menuiseries au Lycée Félix Le Dantec à Lannion (22). Les travaux liés au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment « internat/externat » au lycée Charles Tillon démarreront également en 2025. Les travaux de rénovation thermique de 4 bâtiments (externat, administration, internat, ateliers) au lycée Emile Zola d'Hennebont (56) se poursuivront (la mise en accessibilité et le déploiement de la signalétique seront également effectués). Les travaux en lien avec le remplacement des menuiseries (externat-restauration) et l'isolation thermique, seront engagés au lycée Ampère à Josselin (56). Mais il s'agit aussi d'agir sur la production avec par exemple les travaux d'accompagnement au déploiement d'un réseau de chaleur dans les lycées brestois (Iroise, Dupuy de Lôme et Harteloire) qui seront également réalisés.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2022 à 2025 de

110 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

6 770 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

110 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 700 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

- **Une responsabilité en tant que propriétaire impliquant un effort d'investissement dans la durée**

La Région poursuit par ailleurs ses actions sur les différents aspects qui relèvent de la responsabilité du propriétaire pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers. Les événements survenus fin 2023 notamment confortent cette position.

En sus d'une enveloppe dédiée à hauteur de 4.5 M€ pour les différents domaines que recouvre la responsabilité du propriétaire (exposition aux risques amiante et radon, accessibilité, Qualité de l'Air Intérieur (QAI), la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sûreté), des financements sont également mobilisés dans le cadre de projets structurants comme à la cité scolaire Brocéliande de GUER (56) où les études visant à la mise en accessibilité (externat – bâtiment A y) et au déploiement de la signalétique seront initiées.

→ **Adapter les locaux à l'évolution des besoins**

- **L'adaptation des locaux à l'évolution des formations**

Les études en lien avec la restructuration de la cité scolaire (affectation des anciens locaux de restauration, construction d'un externat, locaux AMP) au lycée Chateaubriand de Combourg (35) se poursuivent. De même, les études en lien avec la restructuration des locaux « mode », commerce et enseignement général, incluant le traitement des menuiseries extérieures au lycée Louis Guilloux à Rennes (35) seront initiées. Les travaux portant sur l'espace polyvalent en lien avec le service mutualisé pour les lycées Joliot-Curie et Chateaubriand et le collège des Gayeulles à Rennes (35) seront aussi engagés.

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

La mise en œuvre du « plan internat » dont l'objet est d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous s'achève. Pour exemple, les études visant à refaire l'étanchéité des bâtiments de l'internat au lycée Dupuy de Lôme à Lorient (56) seront initiées en 2025. Les travaux de restructuration des façades et de la toiture du bâtiment internat/infirmerie au lycée Alphonse Pellé à Dol de Bretagne (35) seront engagés. Il en est de même pour la construction d'un service de restauration et d'une unité dortoir de l'internat mutualisé pour les lycées Emile James et Jacques de Thézac à Etel (56).

→ **Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale**

- **Une attention particulière pour les conditions de travail des agents**

Les travaux relatifs à l'aménagement de l'accueil et des locaux agents, la reprise des couvertures et polycarbonates, et l'adaptation des réseaux informatiques au lycée Louis Guilloux de Rennes (35) s'achèveront. De même, les études en lien avec la création d'une lingerie mutualisée, d'ateliers pour les AMP et de locaux agents seront engagées au lycée Yvon Bourges de Dinard (35) et au lycée Dupuy de Lôme à Lorient (56). En outre, les études en lien avec la restructuration du service de restauration et des locaux agents au lycée Tristan Corbières à Morlaix (29) se poursuivront.

- **Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant**

Plusieurs opérations d'envergure visant à renforcer la structure des bâtiments sont engagées comme au lycée Pierre Mendès France à Rennes (35) où les études de conception pour la mise en sécurité, la restructuration et la rénovation énergétique des ateliers (bâtiment C) seront engagées. Cette opération est estimée à 16.6 M€.

▶▶ Les projets d'ampleur à réceptionner en 2025

- . La reconstruction du lycée, du service de restauration et du SEGPA au lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez (29) : 27.7 M€,
- . La reconstruction de l'internat et du gymnase au lycée Bertrand Duguesclin à Auray (56) : 23.72 M€,
- . La restructuration générale (restructuration bâtiment D, démolition bâtiments E et F et construction d'une halle) au lycée Freyssinet à Saint Brieuc (22) : 21.3 M€,
- . La restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiment D (internat) et B au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29) : 13.7 M€,
- . La restructuration (administration, externat, infirmerie...) au lycée Benjamin Franklin à Auray (56) : 10.5 M€,
- . La réfection de l'enveloppe des bâtiments B, D et E au lycée François René de Chateaubriand à Rennes (35) : 8.1 M€,
- . La construction d'un Bâtiment d'enseignement général et ASSP au lycée l'Elorn à Landerneau (29) : 8 M€,
- . La reconstruction du Pôle Mode et Vêtements et la restructuration partielle du Bâtiment P au lycée Jules Lesven à Brest (29) : 7,1 M€.

Programme 103

Accompagnement des investissements des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région est partenaire des établissements privés sous contrat d'association avec l'Éducation nationale (CAEC et Diwan) ainsi que des établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

C'est à ce titre et de façon volontariste qu'elle mobilise des moyens financiers pour participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti.

La Région participe également au financement des équipements pédagogiques utiles pour les enseignements dispensés dans les établissements privés.

Ce programme contribue à l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves en mettant à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2025 en actions

Dans le cadre de leur plan pluriannuel d'investissement, les établissements de formations font remonter à leurs réseaux en début de chaque nouvelle année leurs besoins de financement. Les réseaux CAEC, CNEAP, MFR vérifient l'éligibilité des besoins exprimés par leurs établissements. Ils valident le montant cible de la subvention sollicitée auprès de la Région.

Des subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissement, (150 k€ pour le CAEC et 60 k€ pour le CNEAP), sont reconduites pour la mise en œuvre de ces missions. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé - Bretagne (CNEAP-Bretagne) se sont accordés avec la Région sur un niveau maximum de subventions d'investissement via des protocoles de partenariat signés en 2022 et 2024. La contrainte budgétaire impliquera dès 2025 un ajustement de ces protocoles à la nouvelle donne budgétaire, et avant d'enclencher la prochaine campagne 2025.

Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas contractualisé leurs enveloppes financières, le montant sera fixé en fonction du résultat de nouveaux accords. Les demandes acceptées sont cofinancées par les établissements. Pour les lycées privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, l'intervention de la Région est aussi réglementée par les plafonds fixés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général.

→ Accompagner les investissements immobiliers des établissements privés

Il s'agira de soutenir les travaux de :

- constructions nouvelles, de rénovation et de restructuration,
- mise en sécurité des usagers et en accessibilité des locaux,
- maîtrise des consommations énergétiques.

L'enveloppe consacrée à ces investissements, sur la base des bilans des années passées, pourrait correspondre à près de 80% de l'autorisation de programme ouverte.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

18 635 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

230 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 485 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

230 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Adapter les équipements pour l'accueil des lycéens

La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement.

De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation.

→ Adapter les équipements à l'évolution pédagogique des formations et à la carte des formations professionnelles initiales

La Région finance des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Depuis l'année dernière, les demandes de financement d'ordinateurs et des classes mobiles de portables sont instruites dans le cadre des équipements pédagogiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique, sans que ces équipements ne viennent s'imputer sur le montant « Falloux ». Cette disposition qui facilite l'accompagnement des lycées est appliquée aux demandes d'équipements informatiques des deux lycées du réseau Diwan.

Les demandes d'équipements pour les formations de la voie professionnelle peuvent être soumis à l'avis des corps d'inspection académique qui sont associés au travail d'instruction. Ils apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique au regard du référentiel de formation.

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, comme pour les lycées publics, dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation.

L'enveloppe consacrée aux équipements, sur la base des bilans des années passées, pourrait correspondre à près de 20% de l'autorisation de programme ouverte, sachant que le réseau CNEAP a souhaité pouvoir bénéficier d'une fongibilité de ses enveloppes immobiliers et équipements, dans une certaine proportion.

Programme 104

Equipements des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer la qualité de vie et de formation des lycéens et les conditions d'exploitation des établissements.

Ce programme vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels adaptés aux référentiels des formations, ainsi les outils et les équipements numériques.

\\ 2025 en actions

Chaque année, les lycées formalisent leurs demandes via un extranet dédié sur les thématiques suivantes :

→ Adapter les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée. Les demandes retenues viseront à améliorer les matériels de restauration et d'entretien, les équipements pour la sécurité des biens et des personnes.

La contribution financière des établissements pour les petits équipements de restauration est maintenue. Les lycées peuvent imputer ces dépenses au service annexe de restauration et d'hébergement dans leur propre budget.

De plus, la Région prend en charge totalement les besoins d'équipements afférents aux actions suivantes :

- La Région prévoit de déployer la carte KorriGo via une offre multiservices qui peut couvrir de l'accès aux transports, à l'enceinte du lycée, au CDI, au restaurant scolaire... Cette évolution nécessite l'harmonisation du logiciel de la restauration notamment, mais aussi d'équipements annexes.
- La mise en œuvre de l'obligation réglementaire relative à la valorisation des déchets dans les services de restauration des lycées sera poursuivie avec l'équipement de tables de tri pour les établissements qui n'en sont pas encore dotés ;
- La mise en œuvre du Budget participatif des lycéens ;
- Le renouvellement de véhicules, en priorisant les demandes des équipes de maintenance du lycée. L'achat de véhicules électriques sera favorisé. Cependant, compte tenu des coûts unitaires importants de ce type de véhicule, il est nécessaire d'en maîtriser le nombre global sur un lycée. Les souhaits de renouvellement de véhicules représentant près de 20% des demandes exprimées par les établissements, une réflexion sera engagée en 2025 pour définir des orientations en la matière ;
- Le renouvellement des mobiliers représente en moyenne 40% des demandes des établissements. Il sera nécessaire, avant prise en charge par la Région, de définir les mobiliers à prendre en compte en priorité. Il en sera de même pour les accompagnements des constructions nouvelles, de rénovation et de restructuration.

Sur ce volet « mobiliers » des priorités sont à définir en concertation avec les lycées concernés afin de privilégier systématiquement le redéploiement des équipements en place et le renouvellement du strict nécessaire. La Région se donne l'objectif de promouvoir le « ré-usage » des équipements existants, avec transferts d'un lycée vers un autre dès que cela est possible, comme elle le fait depuis des années pour les gros équipements type machines-outils ou gros matériels des services de restauration. Évalué à 1M€ par an, le montant des crédits alloués pourrait varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux des locaux à équiper et des possibilités

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

11 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

930 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

925 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

offertes par cette politique de réemploi systématique dès lors que les équipements sont en bon état d'usage.

→ Adapter les équipements à l'évolution pédagogique des formations et à la carte des formations professionnelles initiales

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation afin qu'ils soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et adaptés aux évolutions des programmes et pratiques pédagogiques.

Le niveau d'équipement des lycées est globalement bon mais l'effort doit être maintenu en veillant à identifier les priorités en lien avec les inspecteurs pédagogiques de l'académie. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit avec les corps d'inspection qui, associés au travail d'instruction, apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique.

Le montant global des demandes présentées annuellement par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement est très important, en moyenne 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les capacités de financement de la Région permettent en moyenne de retenir 30% des demandes. Cela nécessite de la part des établissements un classement strict de leurs priorités et un travail d'analyse et de concertation avec les lycées et les corps d'inspection très important, en amont de la présentation des projets en Commission permanente régionale.

En outre, il est demandé aux établissements une participation à ces achats sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, excepté pour les équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement. Dans ce cas la quote-part proposée par la Région est soumise à l'appréciation de la Commission permanente en fonction des ressources mobilisables par le lycée, après analyse par les services régionaux.

Dans le cadre des besoins issus de l'évolution de la carte des formations professionnelles, les équipements sont en principe pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements. Cependant, cette prise en charge est limitée à l'évaluation de besoin estimé par le lycée lors du dépôt du dossier « carte des formations » par le lycée.

Dans le cadre des évolutions de la carte de formation des lycées, le principe de la pluri annualité a été acté par la Région en accord avec ses partenaires académiques. La répartition des moyens à mobiliser sur une ou plusieurs années pour les formations qui seront retenues représente un des leviers pour assurer la soutenabilité de la nouvelle démarche de carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

→ Mettre à disposition les outils et les équipements du numériques ainsi que faciliter l'accès à l'espace numérique de travail

L'académie et la Région développent depuis plusieurs années un partenariat pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons. Le co-financement régional de l'Espace Numérique de Travail Tout@tice accessible aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région, permet une accessibilité aux ressources numériques tout en garantissant la sécurité des utilisateurs.

La mise à disposition de ressources numériques des éditeurs Nathan, Bordas et de la plateforme technique Pearltrees Education passe par le canal de l'ENT.

- En 2025, le partenariat avec l'Académie se poursuivra avec des évolutions attendues (intégration de la compétence « information sur les formations et les métiers », mobilité internationale, enjeux sur les nouveaux usages ...) qui seront définies dans le cadre d'une nouvelle convention à négocier avec l'académie, la DRAAF et la Dirm-Namo.

Le niveau d'équipement des lycées est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. La politique d'équipement de la Région s'appuiera donc sur l'objectif d'un renouvellement du parc informatique au regard d'un contexte toujours en évolution :

- Le remplacement progressif des matériels concernés par la fin de WINDOWS 10 et la poursuite de la centralisation des lycées, sur la base d'un inventaire à consolider et des mesures généralisées des taux d'usage et de vétusté du parc de chaque établissement,
- Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et les ressources numériques mises à disposition. Le parc informatique actuel doit évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées ;
- L'adaptation des équipements numériques aux usages dans les espaces des salles de classes et les ateliers, et ce, en lien notamment avec les évolutions des référentiels de formations ;
- La poursuite de la participation de la Région au côté de l'État au dispositif « Territoires numériques éducatifs » qui a pour objectif la continuité pédagogique en classe et à distance, dans une logique de *continuum*, de la maternelle au lycée.
- La prise en charge des équipements des collégiens au sein des cités scolaires dans le cadre des conventions de partenariat financier avec les conseils départementaux.

Programme 107

Fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Les compétences obligatoires de la Région en matière d'enseignement scolaire nécessitent d'assurer aux établissements les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Région a en charge les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Ainsi, elle décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces missions qui concourent à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les lycées publics de Bretagne.

\\ 2025 en actions

→ Une évolution des relations financières pour mieux accompagner les lycées

Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté les principes exposés pour l'allocation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des lycées publics et la répartition de ces ressources entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions affectées pour une application dès 2024.

L'évolution s'articule autour des orientations suivantes :

- Financer à 100% les charges de viabilisation (eau, électricité, gaz et autres)
- Mobiliser les recettes des services de restaurations et d'hébergements (SRH) pour le « bien manger »
- Supprimer la possibilité d'abonder les services généraux via le service spécial SRH
- Améliorer la prise en charge des dépenses obligatoires liées à la structure bâtie du lycée
- Intégrer un critère de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements en créant la part « géo-sociale » basée sur les indices de développement du territoire d'implantation du lycée et son indice de positionnement social (IPS)
- Intégrer un critère « performance » lié à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose de 2 parts :

- la part « fonctionnement général et pédagogique » dont la modalité de calcul ne sera pas modifiée en 2025. Elle est basée sur le nombre d'élèves et des barèmes par formations. À ce premier montant « barèmes pédagogiques » a été ajouté le barème géo-social » qui prend en compte les capacités des territoires des EPCL, les effectifs d'élèves et les indices de positionnement sociaux par lycée. Pour les seuls lycées agricoles publics, seront maintenus les compléments au titre des dépenses de « transport pédagogique des élèves dans le cadre des enseignements réguliers » et au titre des exploitations agricoles pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.
- la part « structure » qui prend en compte le nombre de bâtiments et leur superficie.

Des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues (hors énergies), à partir des demandes formulées par les établissements qui font l'objet d'un examen tenant compte notamment de leur situation financière.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

42 206 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

42 206 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Des subventions dédiées complètent le soutien financier de la Région aux lycées selon les montants indicatifs suivants :

- environ 19.5 M€ pour la subvention spécifique dédiées aux dépenses de viabilisation (énergies et eau).
- environ 2 M€ (variable suivant le nombre exact de classes concernées) sont consacrés au dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour les lycées qui sont contraints d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement ;
- la poursuite de l'aide à l'enseignement du breton et du gallo (0,225 M€) ;
- enfin, l'aide au 1er équipement des élèves en formations professionnelle (0, 750 M€).

→ L'évolution à la baisse des coûts d'énergies à compter de 2025

La Région dans le cadre de son nouveau marché a retenu un nouvel opérateur pour la fourniture d'énergies (électricité et gaz) à compter de janvier 2025 avec une baisse des coûts de l'ordre de 30%. L'estimation des facturations 2025 s'élève à 19,5 M€, toutes énergies confondues. Les lycées recevront des subventions correspondant aux estimations de leurs consommations, avec une attente de baisse de ces dernières.

Certains lycées devront faire face à des facturations qui seront reçues en 2025 sur la base de l'ancien marché d'énergies pour des consommations d'énergies de la fin 2024. Conformément aux engagements de la Région de prendre en charge 100% des coûts de la viabilisation, lorsque qu'elle correspond aux formations sous statut scolaire, des demandes de financement complémentaires seront examinées au cas par cas pour solder l'année 2024.

Dans les réseaux des lycées de l'Éducation nationale et de la mer, compte tenu des conventions signées avec les établissements supports, les frais liés aux activités de la formation continue et de l'apprentissage, lorsqu'elles se déroulent dans des locaux mutualisés avec la formation sous statut scolaire, sont inclus dans cette prise en charge. Les dépenses de fonctionnement liées à l'usage de locaux dédiés à ces formations ne seront pas retenues. De la même façon dans le réseau agricoles les dépenses de viabilisation liées au fonctionnement des CFA, CFPPA, des exploitations agricoles et autres ateliers ne sont pas retenus dans la base de la subvention dédiée à la viabilisation.

La dépense liée à la consommation d'eau est estimée à 1,7M€.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

La feuille de route "S'engager pour le bien manger pour tous" de la Breizh Cop a été adoptée en session le 28 novembre 2019. Depuis 2020, sa déclinaison opérationnelle s'est notamment traduite par un accompagnement de tous les lycées : fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, évolution des pratiques d'achat et de production...

Les résultats des achats en produits sous signe de qualité (33,7% en 2024 – donnée au 11/10/24) ont progressé de 96 % depuis le lancement de la démarche en 2020, tout comme les denrées issues des filières « bio » qui affichent une part de 21,7% en 2024 et qui ont augmenté de 99 % depuis 2020. Avec ces résultats, la Région Bretagne est la région qui a le meilleur taux de produits bio entrant dans la composition des repas des lycéens, et pour continuer sur cette voie, la Région souhaite augmenter de 4% par an sa part de produits Bio introduits pour atteindre les 40% en 2030. Pour accompagner les lycées dans cette démarche de qualité, la Région a mis en place depuis 2024 une dotation de performance basée sur des objectifs collectifs à atteindre. Sans revenir sur ce souhait de mobilisation collective autour du bien mangé dans les lycées, la Région mettra en place, en entente avec les équipes dans les établissements, un bonus par lycée qui prendra en compte le niveau de produit Bio atteint l'année précédente et le niveau d'amélioration à viser.

Plusieurs actions sont organisées afin de valoriser l'investissement des équipes de restauration : une 3ème édition du défi des chefs se tiendra en juin 2025, plusieurs équipes de cuisinières et cuisiniers seront en œuvre sur le stand de la Région lors du SIA et un duo participera à la "Classe gourmande" inter-régions à Blois le 29 janvier 2025.

En 2025, l'accompagnement va se poursuivre sur les champs de la qualité des données, le partage de bonnes pratiques, la formation des équipes de restauration... La charte qualité restauration mise en place en 2019, fera l'objet d'une révision au cours de l'année 2025 afin de l'adapter aux objectifs fixés par la collectivité en matière de bien manger. Ce travail sera partagé avec les lycées.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuivra. Les 14 lycées pilotes qui avaient été accompagnés sur ce volet ont ouvert la voie et permis de mieux cerner les besoins des lycées en la matière. 10 nouveaux établissements volontaires seront impliqués en 2025.

→ Le déploiement de la carte KorriGo Services dans les lycées publics bretons

Aujourd'hui déployée sur les réseaux BreizhGo, TER, sur de nombreux réseaux de transports urbains et auprès des élèves qui prennent le transport scolaire, la carte KorriGo est plus que jamais la carte des déplacements en Bretagne.

Au-delà d'être une carte de transport, la carte KorriGo est aussi une carte de services qui permet d'emprunter des livres à la bibliothèque, d'accéder à la piscine... et aussi de gérer les accès aux lycées et à la restauration pour 10 lycées publics en Bretagne. Dans ces lycées qui ont déployé KorriGo dans le cadre de l'expérimentation conduite par la Région en 2021 ou de leur propre initiative, les élèves et l'ensemble de la communauté éducative du lycée actionnent l'ouverture des portails du lycée et accèdent au self grâce à leur carte KorriGo.

L'utilisation de la carte emporte la satisfaction des usagers des lycées et des équipes de direction : parcours usager simplifié, moins de perte de carte...

La Région souhaite donc généraliser l'utilisation de la carte KorriGo à tous les lycées publics bretons dans les 3 ans à venir. La stratégie et les procédures de déploiement sont en cours d'élaboration et les premiers lycées déployés en 2025 permettront d'affiner les méthodes de travail, en lien avec les établissements.

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Conformément à ses obligations légales, la Région participe au fonctionnement des classes d'externat des 75 lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale. En effet, le législateur a confié aux Régions les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale. Le principe rappelé par l'article L442-5 et précisé par l'article L442-9 du code de l'Éducation est celui d'une prise en compte des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat « *dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ». En application de ces textes, la Région doit prendre en charge, d'une part, les dépenses liées au fonctionnement de l'enseignement via le forfait d'externat « part matériel », et d'autre part, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

Le fonctionnement des 28 établissements agricoles privés regroupés au sein du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé de Bretagne (CNEAP Bretagne) et des 27 Maisons familiales et rurales (MFR) regroupées au sein de la Fédération Régionale des Maisons familiales et rurales de Bretagne (FRMFR Bretagne) est financé directement par l'État, sans intervention de la Région.

A l'instar de ce qui est pratiqué pour les lycées publics, la Région apporte un soutien complémentaire aux établissements privés pour les investissements immobiliers et équipements, via le programme 103 et pour certains projets éducatifs, dont Karta, via le programme 101.

\\ 2025 en actions

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés.

La Région et le CAEC ont organisé les relations avec les établissements privés d'enseignement sous contrat d'association avec l'État dans un cadre conventionnel. Ces « protocoles de partenariat » ont pour objectif premier de donner au CAEC et aux lycées privés sous contrat avec l'État la visibilité nécessaire sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le respect de la loi.

Il s'agit aussi par cette convention de reconnaître l'enjeu de la relation équilibrée instaurée depuis des années entre les établissements du réseau de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, équilibre historique en Bretagne, qui contribue à la qualité du système éducatif breton, au profit des jeunes qui s'y forment et de leurs familles.

Les négociations conduites au cours de l'année 2022 avec le CAEC ont conduit à l'élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023 à 2028 qui assure globalement une continuité des subventions régionales par rapport à la période précédente, notamment un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires constituées par les deux forfaits d'externat.

Le montant de ces contributions obligatoires est ainsi déterminé en fonction des critères fixés pour les lycées publics, pour le forfait « part matériel » et pour la « part personnel » en fonction de la masse salariale des agents régionaux des lycées publics qui participent aux missions d'externat, donc à l'exclusion de la quote-part relative aux services de restauration et d'hébergement.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

45 810 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

45 810 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Conformément au code de l'éducation et au regard de l'évolution des participations financières au fonctionnement des lycées publics (programme 107), les montants prévisionnels indiqués dans le protocole de partenariat seront adaptés pour les lycées privés relevant de l'Éducation Nationale.

→ Des financements complémentaires

Les lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S) prévu aux programmes scolaires, ainsi que les compléments pour l'enseignement des langues régionales (breton et gallo). Ils ne sont pas éligibles en revanche au complément « Performance », spécifiques aux lycées publics et versé en fonction de l'atteinte des objectifs fixés en matière de réduction des consommations d'Énergie et du « Bien Manger ».

L'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires nécessite de mobiliser des équipements extérieurs, lorsque ceux construits dans l'enceinte des établissements scolaires ne sont pas suffisants. Ces équipements appartiennent le plus souvent aux villes ou communes d'implantation de l'établissement scolaires, et l'établissement doit alors conclure des conventions d'usage de ces équipements sportifs. Ces dépenses liées aux activités d'enseignement sont obligatoires au même titre que celles pour le fonctionnement des enseignements d'autres disciplines. C'est pourquoi, le dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) est ouvert selon les mêmes modalités que pour les lycées publics.

Enfin, l'aide au 1er équipement professionnel des lycéennes et lycéens, versés jusqu'à présent aux lycées des trois réseaux d'établissement privés et rattachée à ce programme depuis 2024, fait partie des compléments facultatifs. Cette aide est évaluée en 2025 à environ 530 000 €, en fonction des effectifs d'élèves. Le montant de cette aide et ses modalités de versement seront réinterrogés en 2025.

Programme 109

Enseignement supérieur et vie étudiante

\\ Raison d'être du programme

La Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) adoptée en avril 2023 est le document stratégique qui fixe le cadre d'intervention de la Région et qui intègre le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Deux des trois orientations prioritaires identifiées au titre de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante s'appuient sur deux grands défis que sont d'une part la prise en compte des enjeux climatiques et écologiques par les acteurs de la formation et d'autre part l'accès aux études supérieures dans les meilleures conditions possibles pour les jeunes bretonnes et bretons. L'accès à des formations variées et reconnues sur l'ensemble du territoire répond ainsi à la fois aux aspirations des jeunes mais aussi aux besoins de qualification du monde socio-économique breton.

L'enseignement supérieur constitue un levier important pour accompagner les objectifs de transition économique et sociale et contribuer au développement de la Bretagne et de ses territoires. Dans ses orientations en faveur de la vie étudiante, adoptées en avril 2024, la Région a ainsi positionné l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants bretons comme une priorité de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur.

\\ 2025 en actions

→ Accélérer la rénovation énergétique du bâti universitaire, dans le cadre du CPER 2021-27 et de l'expérimentation immobilière

La rénovation énergétique du bâti universitaire breton est un enjeu majeur, pour l'amélioration des conditions d'études des étudiantes et étudiants du territoire, ainsi que de la qualité de vie au travail des personnels des universités. Il s'agit également d'un élément d'attractivité de l'offre des établissements de l'enseignement supérieur breton.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 fixe pour l'essentiel le cadre d'intervention de la Région en matière d'enseignement supérieur, avec un montant de 195 M€ consacré à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, dont près de 51M€ pour la rénovation énergétique du bâti universitaire (universités et grandes écoles), apportés par l'Etat et les collectivités territoriales bretonnes, en cohérence totale avec les enjeux climatiques et énergétiques soulignés dans la SRTES. Près de 80% de l'enveloppe est programmée à fin 2024.

Au regard de l'importance des besoins des universités bretonnes, un dispositif complémentaire au CPER a été élaboré et adopté par la Région en session d'octobre 2024 pour permettre l'accélération de la rénovation énergétique de leur bâti. Ce dispositif (« expérimentation bretonne »), unique en France, prévoit un nouveau mode opératoire, à travers l'identification d'une liste d'opérations permettant de les engager rapidement, selon une organisation simplifiée, et une massification de l'impact des financements mobilisés à travers la mutualisation d'études et de travaux par les universités bretonnes. Les financements doivent contribuer à maîtriser les surfaces utilisées, maximiser les gains énergétiques et réduire les émissions. Le dispositif associe l'Etat, les collectivités territoriales et les quatre universités bretonnes, pour une enveloppe globale de près de 71 M€, dont 16,2M€ de la Région. La contribution financière des universités doit être soulignée, avec un engagement à réinvestir les économies énergétiques réalisées dans des opérations additionnelles. Une première contribution doit être apportée en décembre 2024 et sera complétée en 2025, pour permettre le lancement rapide des opérations.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

9 700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

645 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

435 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s et leur engagement

L'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s est une priorité du CPER 2021-27, avec la mobilisation de plus de 143 M€ par l'Etat, le CNOUS/CROUS et les collectivités territoriales en faveur de l'amélioration de l'offre de logements, de restauration, de documentation et de centre de ressources. Ainsi, l'année 2024 a vu le lancement du projet « Résidence UNIR », qui permettra de créer 250 nouveaux logements étudiants sur le campus de Villejean à Rennes, le démarrage des études concernant le projet de construction de locaux destinés au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé à Brest pour l'UBO ou encore la restructuration du cœur de campus de l'INSA afin de créer de nouveaux espaces d'enseignement adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et professionnelles.

En plus des projets immobiliers structurants pour l'amélioration des conditions d'étude et de vie des étudiants, la Région a lancé plusieurs actions de soutien à la vie étudiante.

A la suite du chantier prioritaire de la SRTES visant à « favoriser l'engagement des étudiant·e·s sur des dimensions sociale et environnementale », un appel à projets a été lancé mi 2024 pour soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions, dont les porteurs bénéficieront d'une formation individuelle et collective par l'association Animafac, spécialisée dans l'accompagnement des associations étudiantes, dans le cadre de leur parcours « Machine des Territoires ». L'appel à projets sera relancé début 2025 pour favoriser l'émergence de davantage de projets, avec une mise en œuvre à la rentrée 2025.

La précarité alimentaire des étudiants reste un sujet de préoccupation important, notamment abordé lors des ateliers organisés aux Rendez-vous de la vie étudiante en septembre 2024. La mise en réseau des épiceries solidaires étudiantes sera notamment étudiée en 2025. Intégrée au plan de refus de la misère et de la précarité, cette démarche sera complétée par une expérimentation sur la sécurité sociale de l'alimentation des étudiants sur un territoire breton. Une réflexion sera engagée en 2025 pour construire une méthode et les partenariats ainsi que sur l'identification du site universitaire. D'autres projets d'envergure pourront également être soutenus, en partenariat avec d'autres acteurs tels que le Rectorat, le CROUS ou encore les collectivités locales sur les thématiques de la santé mentale ou des violences sexistes et sexuelles.

Au regard du succès de la 2^{ème} édition des Rendez-vous de la vie étudiante, organisés à Quimper, une troisième édition sera organisée en 2025, en recherchant la participation et l'implication de nombreux étudiants.

→ Réaliser un bilan du campus numérique

Le campus numérique, actuellement porté par le GIP Numérique de Bretagne (Eskemm Numérique), avait pour objectif de créer sur le territoire régional un campus innovant numérique multi sites ouvert sur l'international, associant les partenaires de l'enseignement supérieur, de la recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités. En s'appuyant sur le réseau à très haut débit « Renater », le Campus numérique de Bretagne développe des pratiques collaboratives entre ses différents partenaires sur l'ensemble du territoire en gommant les distances géographiques. Avec un coût total de 60 M€, le Campus numérique de Bretagne est financé à parité entre l'Etat et la Région et les collectivités locales. Il est piloté par le GIP numérique de Bretagne depuis la création de ce dernier. Ce projet se décompose en deux volets : un volet immobilier dont le financement est assuré par l'Etat dans le cadre du Partenariat Public Privé (Construction de quatre nouveaux bâtiments à Rennes et à Brest) et un volet numérique (infrastructure de communication collaborative) dont le financement a été assuré majoritairement par la Région, à travers un contrat de partenariat public privé sur une durée de 12 ans. Ce contrat arrive à son terme le 27 novembre 2025. Une délibération collective des membres du GIP est attendue sur le sujet, de nombreux établissements souhaitant poursuivre la dynamique. La Région continuera à prendre sa part de l'accompagnement dans le cadre d'une approche collective maintenue.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](#) regionbretagne | [f](#) regionbretagne.bzh | [@](#) region.bretagne | [in](#) Région Bretagne
www.bretagne.bzh